

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois septembre à vingt heures,**

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 47  
présents : 29  
procurations : 6  
votants : 35

**PRESENTS** : PIN X, SILVESTRE-SIAZ O, ETCHART C, BOCQUET J-L, CRASTES P-J, CUZIN A, FILOCHE I, ROSAY E, ROGUET G, MAYORAZ B, MERMIN M, VINCENT C, FELIX Y, DUPAIN L, VIELLIARD A, BATTISTELLA E, MARX C, PELISSON N, DUBEAU S, FOL B, MUGNIER F, LE VEN J-Y, VILLET R, BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C, BUDAN F, DEGENEVE G.

**REPRESENTES** : ETALLAZ G représenté par FILOCHE I (procuration), BIGNON V par VIELLIARD A (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), MIVELLE L par CUZIN A (procuration), SUBLET D par CRASTES P-J (procuration), DE SMEDT M par MERMIN M (procuration),

**EXCUSES** : BEROUJON C, BACHMANN L, STALDER A,

Date de convocation :  
17 septembre 2019

**ABSENTS** : DEVIN L, PETIT C, PECORINI J-L, GUYON DES DIGUERES DE MESNILGLAISE T, BOUGHANEM S, CHALEAT-RUMMEL J, FOURNIER M, LACAS V, AYEB A,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MUGNIER

**Délibération n° 20190923\_cc\_dech91**

**7.10.2 TARIFS**

**TARIFICATION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les professionnels doivent participer financièrement à la collecte et au traitement des déchets issus de leur activité et collectés par le biais des déchetteries intercommunales.

Le coût facturé doit être calculé en prenant en compte le coût de traitement, le coût d'investissement « destiné à la collecte des professionnels » et le coût de fonctionnement en tenant compte du volume apporté annuellement.

Lors de la réfection des déchetteries, la Communauté de Communes du Genevois a décidé de mettre en place des ponts à bascule afin de facturer plus précisément les apports des entreprises.

Le coût de traitement des déchets collectés par le biais des déchetteries intercommunales fait l'objet de marchés avec des entreprises privées, d'une convention avec le Syndicat de traitement « SIDEFAGE » et de conventions avec des éco organismes « Eco mobilier, Eco système... ». Ces tarifs sont réactualisés annuellement.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission environnement réunie le 25 mars 2019, de prendre en compte pour l'année 2020, les nouveaux tarifs professionnels tels que proposés ci-dessous :

| Dénomination            | Tarif HT à la Tonne |
|-------------------------|---------------------|
| Déchets de Construction | 118,00 €            |
| Déchets de jardin       | 86,00 €             |
| Déchets incinérables    | 174,00 €            |
| Gravats                 | 61,50 €             |
| Bois                    | 115,00 €            |
| Multi-matériaux         | 172,00 €            |
| Laine de verre          | 194,00 €            |
| Pneus                   | 254,00 €            |
| Dénomination            | Tarif HT au KG      |
| Huiles                  | 1,30 €              |
| Peintures               | 1,27 €              |
| Déchets toxiques        | 1,46 €              |

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 26/09/2019

Affichée le : 26/09/2019

La Directrice Générale des Services

**Marie-Hélène DUBOIS**

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES

